
BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL

SIXIEME ANNEE.

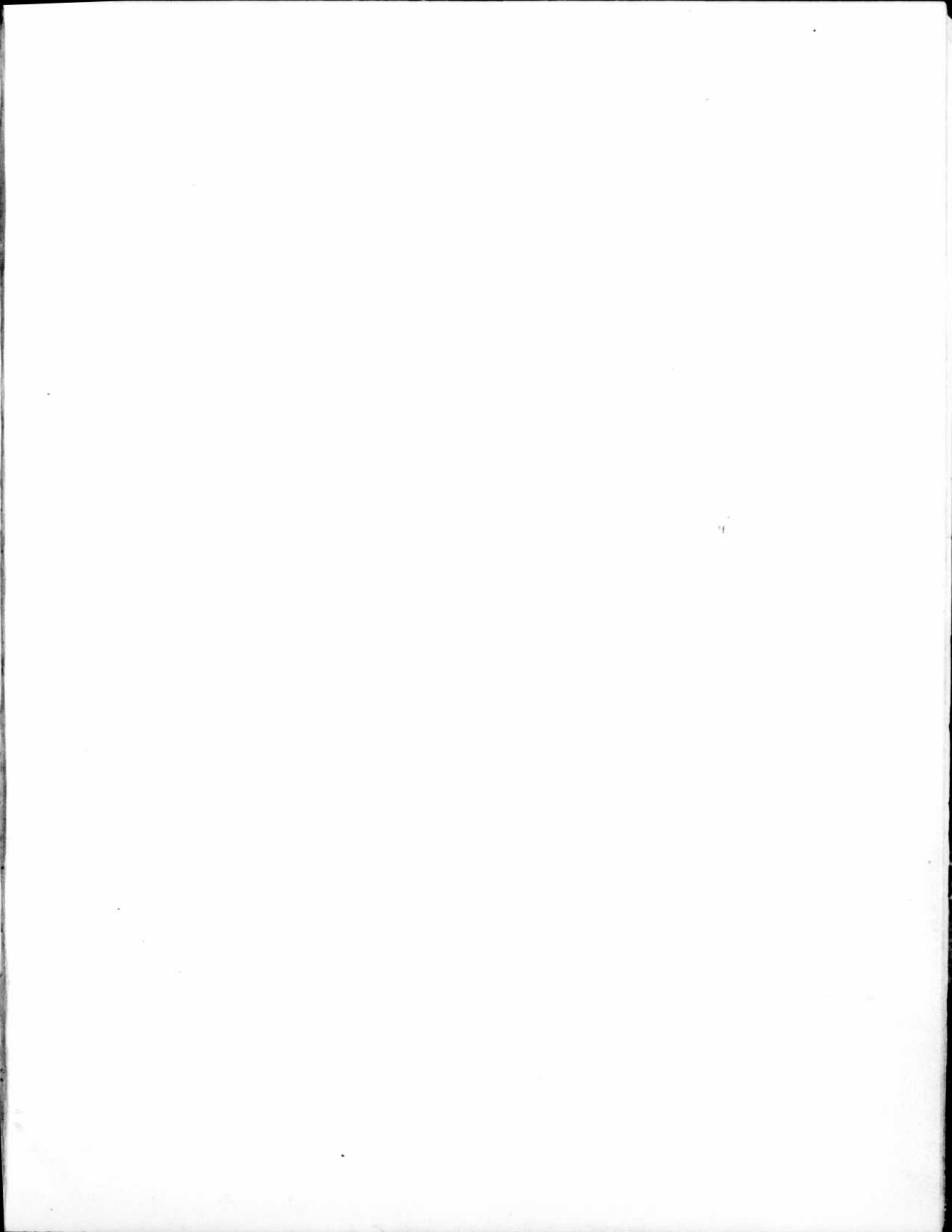
VOL. VI.

TABLE DES MATIERES

	Pages		Pages
Améliorations du port—Rapport verbal de M. Geoffrion.....	7	Choix des candidats au Conseil de la Chambre ...	20
“ “ Questions posées à la Com.	15	Compagnie Transatlantique—Déjeuner offert à la Chambre.....	83
“ “ Modifications de la Commission, résol.....	47	Crédits agricoles—Rapport de la Chambre.....	21
“ “ Hangars permanents.....	35	“ “ Projet de M. J. S. Loyer 23, 27,	28
	36, 80, 93, 103	Curieuse carte économique.....	88
Académie comm: catholique (invitation aux examens.).....	42	Délégation à Québec “re” gaz d’éclairage, etc.....	40
Association St. Jean-Baptiste (invitation à la procession.).....	43	Discours d’inauguration du Prés. de la Chambre (1905).....	133, 134
Achat d’un immeuble pour la Chambre... 91, 113,	126	Distillation du bois en forêts (rapport).....	34, 35
“ “ “ résolution.....	127, 137	Douanes—nomination d’un sous-percepteur 40, 104,	112
Agents consulaires (Discours de M. H. Gervais M.P.).....	83, 90, 91	“ avis aux exportateurs.....	74
Absence d’une ligne directe—France et Canada. 138	143	Economie politique—taux des salaires.....	3
Album contenant photographies des Présidents de la Chambre.....	80	“ “ assurance.....	71
Assurance contre le feu—élévation des taux.....	81	“ “ “.....	94, 105
“ “ “ résolution.....	82	“ “ socialisme.....	114, 143
Banquet offert à la Comm. des Transports du Canada.....	40	Echange de la monnaie canadienne à l’étranger ...	78
Baromètre en argent, réception—remerciements.....	41, 42	Embargo qui frappe le bétail canad. à son arr. en Angleterre.....	31
Banquet Minto, participation de la Chambre... 91	111	Embargo qui frappe le bétail canad., rép. des Ch. anglaises.....	43, 103
Bateaux brise glaces.....	22, 47, 97	Embargo qui frappe le bétail canad., Corresp. J. X. Perrault.....	52
Belgique—relations commerciales.....	101, 102, 103	Etiquette s Unions ouvrières.....	143
Bell Telephone—municipalisation du service.....	90	Exposition flottante des produits canadiens, résol..	8
Béton armé—conférence Kampmann.....	41	Exposition universelle de St Louis—exc. projetée..	22
“ “ opinion de M. N. T. Gagnon.....	77	Exposition universelle de St Louis—Rapp. de MM. Perrault et du Secrétaire.....	92
Beurre & Fromage—Organisation d’une Bourse.....	88, 91	Expropriation et évaluation municipales—rapport 9,	10
Canal Welland & voie du St. Laurent.....	25	Express maritime—changement d’horaire.....	39
Comm. des Transports du Canada.—Rapport présenté.....	44, 45	Félicitations à M. C. H. Catelli—Distinction honorifique du gouv. italien.....	89
Commerce franco-canadien.....	18, 26, 48	Fête nationale—célébration de.....	90, 101
Comptabilité obligatoire—résolution.....	22	Ferme industrielle—rapport.....	10
“ “ adoption du projet de loi..	43	Fermeture à bonne heure.....	83, 112
“ “ jurisprudence commerciale	76	Franchises de la Cie des tramways.....	141
“ “ remerciements à l’Hon. Béique.....	80	Foin—vente illégale sur les quais.....	90, 93, 102
“ “ résolution—publicité ..	81, 91	Gaz d’éclairage et de chauffage—rapport.....	6
Communication du B. of T. de Peterborough, rapport	130	“ “ “ “ Délég. à Québec ..	40
Congrès. Album-Souvenir et Tableaux du 5ième	33	“ “ “ “ résolution .90, 92,	112
“ Livre-Souvenir publié par la Chambre... 102	102	Hôtel des Postes—résolution	29
Congé des fêtes de Noël et du Jour de l’An.....	137	Installations militaires au Parc Lafontaine, résol.79,	129
Chambre de Commerce de Valleyfield.....	2	Invitations—Banquet de la “Can. Mfg Association”	89
Chauffage des bureaux de la Chambre.....	103, 138	“ Banquet Ass. des March. dét. Nouveautés.....	113
Chimie industrielle par J. H.....	110		

TABLE DES MATIERES

	Pages		Pages
" Banquet du Barreau.....	141	Liste des membres de la Chambre.....	116, 117, 118
" Inauguration de la Bibliothèque civi- que.....	102	Musée commercial de Philadelphie—invitation..	31, 32
" Banquet "Ass. des Voyageurs de com- merce".....	125	Nécrologie.....	120
" Réception officielle offerte par le B. of T. de cette ville à Lord Grey.....	141	Ottawa River Rlwy Co.....	41, 83
" Dîner intime avec Lord Grey, Gouv Général.....	141	Pont à transbordeur (projet).....	19
Jurisprudence commerciale.....	53, 54	Production de la fonte au Canada en 1903.....	17
" " (signatures contrefaites).....	79	Présentation des candidats au Conseil pour l'année 1905.....	139, 140
Juges—insuffisance du nombre des.....	138	Rapports entre propriétaires et locataires.....	30
Le béton armé et la terra cotta.....	37	" " " " résolution.....	31
" " (conférence Kampmann).....	41 42	Rapports entre propriétaires et locataires, délég. à Québec.....	32, 33
" " (rapp. Alcide Chaussé).....	49 50	Rapport du Trésorier pour l'année 1904.....	142
Le Canal de la Trent—élévateurs de bateaux.....	13 14	" des scrutateurs (élections de 1905).....	141
Les Chemins de fer et les canaux du Canada.....	54	Raisons sociales—enregistrement—résolution.....	34
L'Ouest canadien.....	55 69	Règlements de la Chambre.....	131, 132
L'irrigation de Alberta.....	61	Relevé de la valeur des importations pour la con- sommation et des exportations françaises..	11, 18 38, 59, 68, 95, 110, 124, 144
Le chemin de fer "Boston & Maine" par J. H.....	99, 100 110	Remerciements aux membres du com. d'arr. du 5e Congrès.....	35
Les Iles de la Madeleine.....	109	Repos hebdomadaire dans les pharmacies.....	85
Ligne de navig. entre Halifax et les Antilles.....	128	Salaire insuffisant des instituteurs.....	21
Le traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada par M. H. A. A. Brault ..	121, 122	Sciure de bois comme combustible—conf. Dr Jur- gensen.....	105
La petite industrie de la distillation des sucs de la betterave.....	1	Sources additionnelles de revenu municipal ..	112, 113
Les produits français de l'alimentation ..	11, 15, 16	Sources additionnelles de revenu municipal, rapp. 122, 123	122, 123
Les peaux de chèvres.....	51	Sub-marine signal Bells—voie du St Laurent.....	78
Les vignobles d'Algérie.....	51	Système métrique—souscription de la Chambre .93, 112	93, 112
Les banques populaires.....	57	" " vulgarisation du.....	102
La Jamaïque—musée commercial.....	59	Téléphone Bell—réduction des tanx.....	34
Le goudron et ses propriétés.....	58	Timbres de commerce—résolution.....	142
Le pétrole vs le charbon dans la marine à vapeur marchande.....	61	Transports—Rapport du comité sur :—l'importa- tion du charbon bitumineux, Canal Welland,— quais à Lavaltrie, Inondations—bateaux brise- glaces, abolition de la Comm. du port.....	47
La traction électrique.....	62	Visite du Primat d'Angleterre.....	73
La lampe électrique à incandescence.....	63	Visite de M. Cochery, ancien ministre, de Paris...85	86
Le carborundum.....	64	Visite de M. Louis Herbette, conseiller d'Etat, Paris.....	86 87
Le sucre, son histoire, ses propriétés.....	65, 66, 67	Voyages à prix réduits pendant le temps des fêtes.	138
La métallurgie au Canada, par J. H.....	97		
La tourbe.....	98		
Le pétrole.....	99		
Les progrès du Japon.....	95		
Le système métrique.....	85		
Les brise-glaces, par M. J. X. Perrault.....	97		
Le Primat d'Angleterre.....	73		



BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.



SOMMAIRE

	PAGES
1. Agriculture.—La petite industrie de la distillation des sucres de la betterave à sucre	1
2. Valleyfield.—Chambre de Commerce.—Assemblée annuelle.—Discours de sortie du Président.—Rapport de l'élection des officiers et du Conseil pour 1904	2
3. Economie politique.—Taux des salaires.—Théorie du salaire.—Salaire des ouvriers.—Salarial	3
EDITORIAL	
4. Actes de la Chambre. Résumé des procès-verbaux des mois de février et mars	5
5. Relevé de la valeur des importations et des exportations françaises.—A. Poindron	11
6. Les produits français de l'alimentation	11
7. Petit courrier	12

Agriculture

LA PETITE INDUSTRIE DE LA DISTILLATION DES SUCS DE LA BETTERAVE

Depuis longtemps on cherche une industrie agricole complémentaire de la fabrication du beurre et du fromage et pouvant s'adapter aux circonstances de climat, de sol, de capital, de culture et de main-d'œuvre de la province de Québec.

Après une étude très sérieuse de cette grave question, mettant à profit l'expérience acquise par l'agriculture européenne, si bien démontrée pendant l'Exposition de Paris, j'en suis venu à la conclusion qu'une petite distillerie agricole de betteraves, atta-

chée à chacune de nos beurreries et fromageries créerait une véritable révolution dans les opérations de nos cultivateurs.

Etant donné que l'industrie laitière est aujourd'hui la base de notre système agricole, il nous faut absolument une alimentation à la fois abondante, nutritive, aqueuse et à bon marché pour nos vaches laitières, pendant toute la saison d'hiver, afin de prolonger autant que possible la lactation immédiatement après la mise en stabulation l'automne et pendant les mois de novembre, décembre et janvier.

Cette nourriture excellente n'est pas moins nécessaire pour la bonne préparation des troupeaux pour les vélages de mars et d'avril. La difficulté jusqu'ici a été de produire cette nourriture aqueuse à bon marché. Il nous fallait les résidus d'une industrie agricole, indemnisant déjà le cultivateur pour ses frais de production par une vente facile, tout en lui procurant une alimentation économique et abondante de son bétail.

C'est la petite distillerie de betteraves, telle qu'adoptée déjà en Europe, dans un grand nombre de fermes, qui fera tout cela. Elle paie 4 à 5 piastres la tonne les betteraves qu'elle exige, elle donne des résidus abondants et à bon marché. Les vaches, largement nourries et plus nombreuses, donneront bientôt des engrais en quantité considérable, qui, appliqués sur le sol, doubleront le rendement des récoltes.

Enfin la culture de la betterave elle-même, devenue possible au Canada, parce qu'elle indemnise le cultivateur, nettoiera le sol par les sarclages qu'elle exige. Elle détruira les mauvaises herbes et assurera, avec l'addition des engrais, une série de récoltes superbes. Comme résultat nous aurons créé une culture améliorante qui produira une véritable révolution dans nos procédés agricoles.

C'est ce que les Allemands, qui sont avant tout des gens pratiques, ont compris, en créant plus de 12,000 petites distilleries agricoles sur tout leur territoire. Il s'en est suivi nécessairement un progrès agricole des plus importants constaté dans toutes les régions. La production du lait et de la viande a augmenté dans des proportions considérables. La production des engrais de ferme, suivant une augmentation proportionnelle, a enrichi le sol, cultivé avec plus de soin, et donné un rendement en récoltes toujours plus élevé.

Ce que l'Allemagne a fait avec un si grand succès pour son agriculture, le Canada peut le faire également. Nous sommes dans les meilleures conditions de sol, de climat, de main-d'œuvre et de culture pour assurer le succès de cette entreprise. Dans toutes les paroisses, où il y a une beurrerie ou une fromagerie en association, il sera facile de trouver parmi les asso-

ciés un certain nombre de cultivateurs progressifs qui s'engageront à cultiver au moins cinquante arpents de betteraves à \$1 ou \$5 la tonne, quantité suffisante pour assurer la création d'une petite distillerie.

Le capital nécessaire, \$3,000 ou \$4,000 pour l'installation de la distillerie, avec les appareils les plus perfectionnés, sera facilement souscrit. Une équipe de trois hommes pour le travail de jour et une autre de deux hommes pour le travail de nuit seront suffisantes.

En installant la première distillerie dans un grand centre agricole comme St Hyacinthe, qui possède déjà l'école de l'industrie laitière, il serait facile en même temps d'ouvrir ainsi une autre école de distillation d'alcool de betteraves, de manière à préparer les jeunes gens à cette nouvelle industrie. Nul doute qu'un grand nombre de jeunes gens déjà employés, tout l'été à la fabrication du beurre ou du fromage, pourraient, l'hiver, conduire la distillerie de l'association, faisant ainsi double emploi de leur temps et gagnant double salaire, la saison de distillation étant de quatre mois en moyenne.

De manière à rendre ces alcools de vente facile, pour l'industrie seulement, pour ne pas intervenir avec les revenus considérables que le gouvernement retire de leur consommation, les Allemands, les dénatureront de manière qu'elles ne soient pas buvables. Pour cela, ils ajoutent de l'essence de suint et donnent aux alcools une coloration particulière qui leur communique un goût révoltant qu'aucun moyen employé jusqu'ici n'a pu leur faire perdre. De sorte que le gouvernement est absolument à l'abri de toute fraude. Au reste, le gouvernement fédéral pourrait peut-être contrôler la production des distilleries agricoles, comme il contrôle aujourd'hui l'alcool méthylique qui a donné l'an dernier, au revenu de l'Intérieur un bénéfice net de \$25,000 sur les ventes réalisées par le gouvernement.

Ce serait là une solution des plus satisfaisantes, et le gouvernement, qui a déjà tant fait pour le développement et la protection de l'industrie laitière et celle du tabac, mériterait plus que jamais la reconnaissance des cultivateurs en facilitant, par tous les moyens, la création d'une petite distillerie de betteraves dans chaque paroisse du Canada.

Cette proposition, soumise au nouveau Ministre du Revenu l'Hon. M. Brothour, a été mise à l'étude avec la perspective la plus brillante d'une prompt solution. Nous n'attendions pas moins du nouveau représentant de la région agricole de Montréal dans le gouvernement.

J. X. PERRAULT.

Chambre de Commerce de deSalaberry de Valleyfield

La Chambre a reçu du secrétariat de la Chambre de Commerce de deSalaberry de Valleyfield les documents officiels qui suivent et qu'elle se fait un devoir de mettre sous les yeux de ses lect-urs.

RÉD.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Le Conseil de la Chambre de Commerce de Salaberry de Valleyfield est heureux de vous rencontrer ce soir et de vous donner par la voix de son Président un résumé des opérations de la Chambre pour l'année finissant le 31 décembre dernier.

La première question importante dont votre Chambre a été saisie et dont elle s'est fortement occupée, a été de prendre les moyens nécessaires pour obtenir l'abolition des taux de péages de la barrière du chemin Larocque, considérant que cette imposition du taux constitue un embarras onéreux au commerce de la Ville. Cette question a été soumise au Gouvernement Provincial qui devra s'en saisir à la prochaine convocation de la Législature.

Votre Chambre, représentée par une influente délégation, avec l'appui des membres du Conseil de Ville, qui ont beaucoup aidé au succès de vos diverses demandes, s'est rendue auprès de l'Hon. Raymond Préfontaine, Ministre des Travaux Publics, a obtenu la continuation des travaux de creusage du Havre, ces travaux ont beaucoup contribué à donner un surcroît d'eau aux différents canaux d'alimentation de nos diverses industries, et ont rendu de grands services, en maintenant le niveau de l'eau de manière à faire disparaître les inconvénients de l'eau basse qui se sont fait sentir dans un grand nombre des centres industriels de notre pays.

Nous nous plaignons de constater que Valleyfield a été récemment nommée Chef-lieu du District de Beauharnois, ce qui est dû au travail bien ordonné de votre Chambre, et nous osons espérer que dans un temps très rapproché par suite d'un travail continu et énergique, le transfert du Bureau d'enregistrement de Beauharnois à Valleyfield sera un fait accompli.

Un nombre de vos délégués ont assisté aux délibérations du Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire Britannique convoqué en assemblée à Montréal au mois d'août dernier.

Vos délégués ont été heureux d'applaudir aux succès remportés par les membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal qui ont su faire adopter des résolutions très avantageuses pour le commerce du Dominion.

Le 13 octobre, votre Chambre a été heureuse de recevoir la visite officielle des membres de la Chambre

de C. du District de Montréal en tournée d'inspection de nos diverses industries et manufactures, grâce à l'obligeance du Bureau de Direction, du Gérant et autres officiers de la Montreal Cotton Co., une visite minutieuse de tous les départements de l'immense établissement fut permise et par suite les différentes autres industries, pouvoirs d'eau, etc., furent tour à tour visités créant chez nos distingués visiteurs une impression favorable des ressources de notre Ville.

Ils ont laissé Valleyfield convaincus, comme nous le sommes nous-mêmes, que notre Ville est appelée à grandir dans la voie du progrès industriel.

La construction pendant l'année qui vient de s'écouler, a subi un essor considérable, témoins : Le parachèvement du Palais de Justice et du bloc Dion, la construction des édifices de MM. Robb, N. Langevin, Lebœuf, Gendron, E. Gauthier, Pease, etc., et les assises jetées du nouvel Hôtel des Postes. La construction pour l'année 1904 LAISSE ENTREVOIR DE GRANDES ESPÉRANCES tant pour le commerce que pour l'artisan.

Les membres de la Chambre ont eu pendant l'année le privilège d'assister à de très instructives conférences confiées à l'habileté de M. R. S. Joron.

Messieurs, je termine en vous remerciant cordialement de l'honneur que vous m'avez conféré en m'éliasant votre Président pour l'année qui vient de se terminer.

L'avenir de Valleyfield est entre vos mains, il vous appartient, c'est à nous de marcher la main dans la main, de nous tenir unis, de ne rien épargner qui puisse faire progresser notre Ville et lui assurer la place qui, par son site, ses pouvoirs d'eau, ses immenses industries, elle est appelée à occuper dans le Dominion.

THÉODORE BÉLANGER,
Président.

Valleyfield, 26 février 1904.

L'assemblée annuelle des membres de la Chambre de Commerce de Salaberry de Valleyfield a été tenue le 26 courant à la salle de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. C. T. Verner.

Après lecture des minutes de la dernière assemblée et l'adoption du rapport annuel du Président, on procéda à l'élection des officiers pour l'année courante.

Les membres suivants furent élus :

Président..... M. R. S. Joron
Vice Président..... M. J. A. Trottier
Secrétaire..... M. N. Côté

Membres du Conseil :

MM. F. Lacey, T. Préfontaine, E. Denis, A. Plante,
U. Gendron, E. Gauthier, M. Laurin, N. Ostiguy.

N. COTÉ,
Secrétaire.

Valleyfield, 27 février 1904.

Economie politique

TAUX DES SALAIRES.—Parmi les causes complexes qui régissent le taux des salaires on peut citer :

“ La *productivité* qui est principalement la cause déterminante de la quotité des salaires selon le mérite du travailleur ;

“ La *concurrence* qui est modifiée au profit des salariés par le développement de l'industrie et à leur détriment par l'immigration, et que tempèrent, dans des sens opposés, l'association des entrepreneurs et celle des salariés ;

“ Le *coût de la vie* qui, tout en étant un résultat du salaire, sert d'appui à l'ouvrier pour résister à la baisse et pour maintenir ses moyens de dépense au niveau de ses habitudes d'existence ;

“ Le *capital employé dans l'industrie* à l'état de capital fixe ou de capital circulant dont l'influence varie non seulement suivant la quantité, mais aussi suivant la rapidité de la circulation ;

“ L'*activité de la production et l'état général de la richesse* du pays, qui permettent de payer plus ou moins le travail salarié ;

“ La *somme des consommations* qui sollicitent la production.

“ De là découle cette conclusion que, pour améliorer le salaire, il importe surtout que l'ouvrier soit le plus capable, que l'industrie soit la plus active et la mieux outillée, que la richesse nationale soit la plus considérable qu'il est possible.

Les progrès de l'art industriel ont été la cause la plus certaine de l'accroissement incontestable du salaire durant la seconde moitié du XIXe siècle. Le XXe siècle sera témoin de nouveaux progrès : il constatera de semblables conséquences. Ce siècle verra probablement aussi se développer entre les travailleurs certaines relations autres que le salariat simple : par exemple, diverses formes de *travail à façon* et de *marchandage*, de *sursalaire* et de *patronage* dont plusieurs sont déjà en usage, diverses formes aussi d'intervention de la loi dont on peut appréhender les empiétements dans le domaine des contrats privés ; la participation aux bénéfices, bien qu'il ait été rare jusqu'ici de rencontrer des patrons et des ouvriers aptes à la pratiquer ; l'association coopérative de production, dont la pratique exige des qualités dans les hommes et des conditions dans l'industrie plus difficiles encore à réunir. Mais la raison et l'expérience des faits nous enseignent que le SALARIAT RESTERA, parce qu'il est la forme de coopération la plus simple et, dans la majorité des cas, la plus convenable et la plus avantageuse pour le salariant et pour le salarié.

—E. LEVASSEUR.

THÉORIE DU SALAIRE.—“ Il y a des catholiques qui raisonnent ainsi. Le salaire doit suffire aux besoins d'un ouvrier sobre et honnête. Mais cet ouvrier a le droit de fonder une famille : donc, le salaire devra suffire aux besoins de la famille.

“ Ici encore, tout le monde sera d'accord, si l'on ajoute que le salaire fixé par la concurrence, par les usages de la profession dans un pays et à une époque donnée, suffit ordinairement aux besoins d'une famille ouvrière. L'artisan jeune et célibataire, s'il est sobre et rangé, fera des économies. Une fois marié et père de famille, il verra ses charges aggravées pendant les premières années par l'entretien des enfants. Plus tard, au contraire, ceux-ci contribueront pour leur part à l'aisance de la famille. La femme y apportera quelquefois—et plaise à Dieu que ce soit rare—le prix de son travail au dehors ; le plus souvent elle se contentera de cette économie vigilante qui est la providence du foyer. Le patron sait cela. Il se dit donc qu'en payant à ses ouvriers, quels qu'ils soient, le salaire d'usage, il pourvoit, dans la plupart des cas, à l'entretien de leurs familles ; et s'il faut subvenir à des nécessités accidentelles, ce sera le rôle de la charité.

“ Mais on ne veut plus de la charité. Du moment qu'il s'agit du salaire, il faut que la justice règle tout et suffise à tout. On dit au patron que cette balance de l'offre et de la demande n'est pas toujours juste, que la moyenne qui en résulte peut être insuffisante ; que, s'il veut mettre sa conscience en sûreté, il doit s'enquérir lui-même du rapport établi entre le salaire de l'ouvrier et les besoins de sa famille.

“ Quoi ? Il faudra faire cette enquête sur chaque foyer ? Mais voyez les conséquences : l'ouvrier qui a six enfants devra être payé plus que celui qui en a trois. Le salaire ne sera donc plus le prix de l'ouvrage proportionné à la valeur de la chose faite, à l'habileté de l'artisan ? Il sera une contribution obligatoire du capitaliste aux besoins de la famille ouvrière ? Et cette contribution aura pour mesure des circonstances mobiles, qu'il est impossible de prévoir et de faire entrer comme un élément certain dans les charges de l'entreprise ? Le capitaliste essaiera de résoudre le problème en employant de préférence des célibataires. Remède immoral, remède illusoire aussi ; car il faut bien espérer qu'il ne trouvera pas assez de célibataires pour suffire aux besoins de la fabrication. Alors, comment voulez-vous qu'il accepte une commande ? Il ne sait pas d'avance ce qu'elle lui coûtera à exécuter. Peut-être la dépense excédera le profit, mieux vaut renoncer à l'industrie.

“ On recule devant ces extrémités et l'on se rabat sur des moyennes. On nous parle d'une famille normale, et l'on va jusqu'à fixer à trois le nombre des enfants qu'elle comporte. Mais alors, si l'ouvrier a quatre ou cinq enfants, le patron sera donc en règle s'il ne paie que pour trois ? N'est-ce pas avouer qu'il satisfait au devoir en fournissant le salaire qui répond à la valeur du travail et en laissant à l'estimation commune et au jeu de la concurrence le soin d'égaliser cette valeur aux besoins ordinaires du travailleur ?

“ Il semble donc qu'on ait tiré de l'Encyclique, par voie de conséquence, beaucoup plus qu'elle ne contient. Le passage où l'on a cru voir tant de choses nouvelles prononce seulement une condamnation sévère contre l'exploitation qui abuse de la situation misérable de l'ouvrier.”—MGR. D'HULST.

SALAIRE DES OUVRIERS.—“ Je suis convaincu, quant à moi, qu'il y a une loi naturelle qui doit proportionner le salaire des ouvriers aux risques qu'ils courent dans leur industrie et que, si cette loi naturelle n'a pu produire ses effets, c'est parce qu'il y a été mis obstacle dans les temps reculés par la tyrannie la plus épouvantable, et, dans les temps modernes, par des défauts de législation sur lesquels il est possible de revenir.

“ A un salaire élevé, correspond un travail à bon marché.”—F. PASSY.

“ Le salaire doit être proportionné à la peine. Qui retient trop longtemps le salaire de l'ouvrier est aussi criminel que s'il attentait à sa vie.”—TALMUD.

SALARIAT.—On désigne ainsi l'état de travailleur salarié dans lequel l'ouvrier se trouve en quelque sorte étroitement enfermé sans espoir d'en sortir. Certaines écoles qui ont singulièrement exagéré les difficultés et les charges de la condition de l'ouvrier, présentent cette situation comme une nouvelle forme du servage. L'esprit de prévoyance et d'économie atténue les inconvénients de cet état social.”

“ L'opération des lois naturelles qui gouvernent la production et l'échange ramène perpétuellement, à travers toutes les fluctuations, le taux courant des rétributions du capital d'entreprise aussi bien que du capital d'exécution, au niveau du taux nécessaire, comprenant le profit avec les frais de production, ni plus ni moins. La rétribution des ouvriers n'échappe point à l'action de ces lois régulatrices.”—DE MOLLINARI.

Vocabulaire Manuel d'Economie politique.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE REDACTION.

MM. H. A. A. BRAULT. : : : : : PRESIDENT
J. X. PERRAULT. : : : : : JOS. CONTANT, PRÉS. DU COMITÉ
HON. A. DESJARDINS. : : : : : A. V. ROY.
JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à couvrir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRÉTAIRE.

Editorial

Actes de la Chambre

**Résumé des procès-verbaux des séances de la
Chambre et du Conseil.**

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 24 FÉVRIER 1904.

Présidence de M. H. A. A. Brauit, président.

Etaient présents :

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P.,	U. Garand, 2e V.-P.,
G. Boivin,	Jos. Contant,
Hon. Alph. Desjardins,	J. de Sieyès,
Jos. Fortier,	Geo. Gonthier,
S. Lachance,	J. B. A. Lanctôt,
A. E. Labelle,	D. Masson,
J. P. Mullarkey,	E. Mathieu,
J. X. Perrault,	D. Parizeau,
Hon. J. D. Rolland,	A. V. Roy,
J. R. Savignac,	Rod. Tourville,
I. Préfontaine,	Geo. W. Stephens, invité

et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du 18 février qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte plusieurs communications, entr'autres :

Deux accusés de réception des condoléances adressées par la Chambre aux familles Geoffrion et Beauchamp.

M. Poindron, agent commercial du Canada à Paris, adresse par lettres au Secrétaire de la Chambre, deux représentants de l'industrie française : les presses à imprimer et les encres d'imprimerie ; les ciments de Boulogne.

La Société des marchands-détailliers de Nouveautés répond officiellement à la lettre qui lui a été adressée par la Chambre à la date du 28 novembre dernier.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article : "Rapports de comités".

Les comités des "Transports" et des "Affaires municipales" ont eu, chacun, une réunion à laquelle ils ont nommé leur président et jeté les grandes lignes du programme des questions inscrites sur l'agenda de chacun de ces comités.

Le comité des finances présente son rapport qui est adopté.

Le rapport de M. L. E. Geoffrion, représentant de la Chambre à la Commission du Port, qui avait été déposé sur la table à une séance antérieure, est référé au comité des Transports.

Le Président donne ensuite lecture des noms des présidents des différents comités permanents qui ont pu se réunir, et dont le détail sera publié au verso de de la première page du prochain numéro du Bulletin.

À la suggestion de quelques membres présents, le nom de M. J. X. Perrault est ajouté au comité de l'agriculture, de même que celui de M. Mendoza Langlois, qui est ajouté au comité des "Affaires municipales".

À l'article "matières nouvelles".

M. J. X. Perrault demande la parole. Il en profite pour rappeler que la Commission des Transports du Canada dont il fait partie, à titre de Secrétaire, a fait une tournée d'étude dans les provinces maritimes et qu'elle siégera très prochainement dans les villes du centre, à savoir, des provinces de Québec et d'Ontario. Il suggère que le comité des Transports devrait s'occuper de rédiger un mémoire des besoins et des exigences du nouveau port de Montréal, attendu sa situation exceptionnelle qui en fait la tête de la grande artère commerciale du Canada. Incidemment, il touche à l'embouchure du canal Lachine où une amélioration s'impose, il insiste également sur le creusement d'une grande artère intérieure dont la Rivière des Français serait un chaînon, et qui doit aboutir à la Baie Georgienne, et relier Montréal à Port Arthur, au fond du Lac Supérieur par une voie navigable ininterrompue. Il fait aussi l'historique de la tournée de la Commission dans les provinces ainsi que des renseignements précieux qu'elle a recueillis.

Avant de prendre son siège, il attire l'attention de la Chambre sur l'urgence qu'il y a pour la Chambre

de s'occuper de la question de l'éclairage et du chauffage par le gaz attendu que le contrat intervenu entre la Cie du gaz et la ville expirera en décembre 1905.

Le Président attire l'attention du Conseil sur cette question et demande l'autorisation de convoquer le comité des "Affaires municipales" pour en faire une étude avec instructions de présenter son rapport au conseil avant qu'il ne soit adressé aux autorités municipales.

Avant de s'asseoir, M. J. X. Perrault attire l'attention du Président sur la présence à la réunion, de M. G. W. Stephens, C. L. qui a fait une étude des plus complètes de cette question.

Invité par le Président qui lui accorde la parole, M. Stephens fait part à la Chambre des expériences qu'il a faites pour vérifier les conditions de stabilité du gaz à différentes heures du jour et de la nuit. Il fait quelques réflexions que lui suggèrent ses expériences. Il compare ensuite les données qu'il a recueillies avec celles exigées par le cahier de charges dans les autres villes et notamment en Angleterre et il conclut en soumettant un projet de résolution dont les considérants et la conclusion tendent à la municipalisation de ce service.

À l'issue de cet exposé, le Président remercie le conférencier pour les renseignements précieux qu'il a fournis à la Chambre et l'invite à vouloir bien être présent à la prochaine assemblée du comité des "Affaires municipales" qui est convoqué pour le lendemain, jeudi, à 4 heures pour l'étude de cette question.

On procède ensuite à l'enregistrement des propositions des nouveaux membres, au nombre de douze, qui devront subir l'affichage réglementaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Avant de lever la séance, le Président adresse une invitation collective à Messieurs les Membres du Conseil à vouloir bien se réunir chez lui, samedi soir, pour y traiter des choses de la Chambre.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 2 MARS 1904.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Étaient présents :

MM. U. Garand, 2e V.-P.,	G. Boivin,
Jos. Fortier,	Hon. A. Desjardins,
J. de Sieyès,	A. E. Labelle,
J. B. A. Lanctôt,	Geo. Gonthier,
D. Masson,	J. P. Mullarkey,
D. Parizeau,	J. X. Perrault,
J. O. Dupuis,	A. V. Roy,
I. Préfontaine,	J. R. Savignac
L. E. Geoffrion,	

et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du 24 Février dernier qui est adopté sans corrections, M. A. V. Roy propose que des remerciements soient votés au Président pour la très agréable réception qu'il a donnée chez lui le samedi précédent (27 février.) à Messieurs les Membres du Conseil.

L'ordre du jour appelle ensuite :—"Rapports de comités".

Le comité des "Transports" qui a eu plusieurs réunions pour étudier le rapport de M. le représentant de la Chambre à la Commission du Port, présente son rapport qui est lu par le Secrétaire. Ce document comporte une série de questions préparées par le comité et auxquelles le représentant de la Chambre est invité à vouloir bien répondre.

Ce rapport est adopté et le Secrétaire reçoit instructions d'en transmettre une copie à qui de droit.

Le comité des "Affaires municipales" présente également un rapport sur la question de la municipalisation des services publics et plus particulièrement du service d'éclairage et de chauffage par le gaz. En voici le texte :—

RAPPORT DU COMITÉ DES "AFFAIRES MUNICIPALES".

La deuxième réunion du comité des "Affaires Municipales" eut lieu le mardi, 1er Mars 1904, sous la présidence de M. J. R. Savignac.

Étaient présents :

MM. H. A. A. Brault,	D. Masson,
G. Boivin,	J. X. Perrault,
D. Pariseau,	I. Préfontaine,
L. J. Loranger,	M. Langlois.

et le Secrétaire.

À l'ouverture de la séance, M. D. Masson donne lecture du projet de résolution qu'il a préparé et qui a trait à la municipalisation du service du gaz d'éclairage et de chauffage. etc..lequel se lit comme suit :

QU'IL SOIT RÉSOLU :

" Que cette Chambre, s'inspirant des meilleurs intérêts du public, recommande respectueusement au Conseil de Ville de Montréal, la municipalisation des différents services, autant que possible, entre autres, celui de la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage dont le besoin s'impose sans retard, et de plus, il lui demande de prendre les mesures nécessaires pour placer dans les conduits souterrains de la municipalité, les fils électriques de tout genre qui encombrant aujourd'hui nos rues et qui, en outre de leur aspect disgracieux, sont un danger permanent pour le public."

Le président donne lecture de cette résolution, laquelle est finalement adoptée,—MM. Perrault et Pariseau, s'inscrivant comme dissidents quant à cette

partie de la résolution qui a trait à la municipalisation d'autres services que celui de la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage.

Et la séance est levée.

(Signé) J. R. SAVIGNAC,
Président du comité.

Montréal, 2 Mars 1904.

Après un débat, ce rapport est adopté sur division :—l'Hon. A. Desjardins et MM. J. de Sieyès et J. O. Dupuis, s'inscrivant comme dissidents.

Le Secrétaire reçoit instructions d'en faire parvenir une copie au Greffier de la ville.

Le comité des "Cuir et peaux" présente un rapport ayant trait à la désignation d'un Inspecteur des peaux vertes qui serait stationné à l'abattoir de l'Ouest, à l'instar de ce qui se fait à l'abattoir de l'Est.

Le Président du comité fait ressortir les inconvénients de l'inspection comme elle se pratique aujourd'hui, et finalement, le rapport est adopté et le Secrétaire reçoit instructions d'en transmettre une copie à qui de droit.

A l'article :—Matières nouvelles" M. I. Préfontaine émet l'idée que le comité des "Affaires municipales" devrait être invité à faire une étude du mode de perception de la cotisation municipale qui est appliqué, à l'heure présente, par le Bureau des cotiseurs. Il fait ressortir en peu de mots, les inconvénients présentés par ce mode de perception et il est convaincu qu'il est possible d'apporter un remède efficace à cet état de choses.

Cette question est référée au comité désigné plus haut.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 9 MARS 1904.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Etaient présents :

MM. G. Boivin,	Jos. Contant,
J. D. Couture,	Hon. Alph. Desjardins,
J. de Sieyès,	Jos. Fortier,
L. E. Geoffrion,	J. B. A. Lanctôt,
Jos. Lamoureux,	A. E. Labelle,
H. Laporte,	S. Lachance,
J. O. Labrecque,	D. Masson,
J. P. Muillarkey,	D. Parizeau,
J. X. Perrault,	A. V. Roy,
J. R. Savignac	et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 mars qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte plusieurs communications dont, entr'autres, un accusé de réception par M. Galibert, du rapport préparé par le comité des "Cuir et peaux" et adopté par le Conseil à sa dernière séance.

Plusieurs demandes de renseignements, et enfin, un exemplaire du rapport annuel de la Chambre de Commerce de Valleyfield.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article : "Rapports de comités".

Le comité des "Transports" présente son rapport qui est discuté article par article et dont l'esprit, après un court débat, est finalement adopté, le Conseil s'en rapportant, sur proposition de M. D. Masson, pour la rédaction définitive, au Président de la Chambre aidé du Président du comité et du Secrétaire.

Le Président explique que ce rapport est plutôt un programme des questions que les délégués de cette Chambre auprès de la Commission des Transports du Canada seront invités à présenter et surtout à motiver, qu'un rapport.

A cet endroit de la séance, l'ordre du jour est interrompu pour permettre à M. Geoffrion, représentant de la Chambre à la Commission du Port, de donner au Conseil un compte rendu des questions qui ont été débattues, et en général, de ce qui s'est passé à la Commission dans la dernière quinzaine écoulée.

M. Geoffrion rapporte qu'à une des dernières assemblées de la Commission, l'Ingénieur en Chef du Grand Tronc, M. McGuigan, invité à formuler une opinion sur l'efficacité présente et future du réseau des voies ferrées de surface dans le nouveau port, a déclaré que c'est tout au plus si ce réseau pourra être utilisable pour trois ans à venir et, qu'à tout événement, la Chambre devra, pendant cet intervalle pourvoir à l'installation d'un réseau aérien s'étendant sur toute l'étendue du port. De cette façon, la chaussée du terre-plein serait réservée exclusivement aux charrois.

Ce qui a précipité ce revirement d'opinion, c'est évidemment l'objection présentée par le comité des chemins de fer à l'installation, par la Commission des passerelles ou "road-ways" projetées, à 14 pieds seulement au-dessus du niveau du terre-plein ou des quais alors que la loi des chemins de fer prescrit 22 pieds.

D'un autre côté, si ces passerelles doivent coûter au-delà de 300,000 dollars et cela, pour une durée de trois ans seulement. Certains commissaires se demandent, avec raison, s'il est bien logique dans une telle éventualité de faire une pareille dépense. Grâce à ce centre-temps, la question n'a pas encore reçu de solution. Cependant, certains commissaires conservent toujours l'espoir de faire amender la loi qui régit la hauteur des ponts sous route en invoquant pour cela l'usage général des freins à air qui permettent au mécanicien et au conducteur de faire le débranche-

ment des trains sans qu'il soit nécessaire pour les employés de monter sur les wagons pour faire les signaux réglementaires.

Le représentant de la Chambre à la Commission du Port, déclare qu'il a reçu la liste des questions qui lui a été transmise par le comité des Transports et qu'il s'efforcera d'y répondre.

Monsieur le Maire de Montréal corrobore en tous points les déclarations faites par M. Geoffrion et ajoute que la Commission se propose de demander des soumissions pour la construction des hangars permanents à deux étages, sans aucune provision pour ce qui est des artifices à employer pour permettre au camionnage d'atteindre le plancher du premier étage.

Monsieur le Maire, présent à la séance, est également d'opinion que la construction de la voie aérienne devrait être commencée avant trois ans.

M. J. P. Mullarkey suggère l'idée de construire des hangars provisoires et d'attendre que la voie aérienne ait été construite pour arrêter un plan définitif des hangars permanents.

L'ordre du jour interrompu est repris pour discuter une clause du comité des Transports, ayant trait à l'artère principale du Grand Tronc-Pacifique ainsi qu'un branchement depuis cette artère jusqu'à Montréal, qui avait été laissée en suspens.

Après un débat, M. J. R. Savignac suggère une rédaction à cet article dont l'esprit est accepté.

A l'article "Matières nouvelles" M. J. X. Perrault attire l'attention du Conseil sur l'expédition que le gouvernement du Canada est en train d'organiser en destination des côtes de la mer Arctique et plus particulièrement, du Delta de la rivière McKenzie et en général des grandes rivières canadiennes qui se jettent dans cette mer. Cette expédition, qui partira d'Halifax en octobre prochain contournera l'Amérique du Sud, doublera le Cap Horn et remontera l'Océan Pacifique jusqu'à Vancouver, qu'elle atteindra en mai prochain, pour de là, s'engager dans l'Océan Arctique après avoir traversé le Détroit de Behring.

L'idée de M. Perrault est de profiter de cette expédition pour faire connaître dans les pays latins sud-américains, les produits du Canada, en vue d'ouvertures possibles. A cet effet, le navire serait aménagé comme Musée commercial flottant. Il croit que la Chambre pourrait par une résolution, prier le gouvernement du Canada, de vouloir bien donner suite à cette idée, dont la réalisation constituerait pour le pays une leçon de choses et une publicité des plus avantageuses et des plus pratiques.

A cet effet, il a préparé un projet de résolution dont il donne lecture. En voici le texte :

Proposé par M. J. X. Perrault,

Secondé par M. A. V. Roy,

CONSIDÉRANT :—Que le nouveau steamer acheté par le gouvernement fédéral doit partir d'Halifax au mois d'Octobre prochain pour se rendre à l'embouchure de la rivière McKenzie, via le Cap Horn, c'est-à-dire en visitant les principaux ports de l'Amérique du Sud pour se ravitailler, et,

CONSIDÉRANT :—Que ce voyage offrirait au gouvernement du Canada une occasion exceptionnelle de se mettre en relations d'affaires avec les différentes républiques et Chambres de Commerce Sud Américaines.

RÉSOLU :—Que l'Honorable Ministre du Commerce soit prié de vouloir bien utiliser ainsi le prochain voyage de ce nouveau bateau en plaçant à bord, une exposition complète des produits canadiens qui peuvent trouver un placement avantageux dans ces régions, accompagnée d'un agent commercial chargé de les faire valoir et de se mettre en rapport immédiat avec les gouvernements et les Chambres de Commerce de l'Amérique du Sud."

M. A. V. Roy déclare que l'idée de M. Perrault est des plus heureuse et qu'il est enchanté de l'appuyer.

Le Conseil, qui est également de cet avis, adopte la résolution et le Secrétaire reçoit instructions d'en faire parvenir des copies à qui de droit.

On procède ensuite à l'inscription de deux candidats à cette Chambre qui devront subir l'affichage réglementaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 16 MARS 1904.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Etaient présents :

MM. C. H. Catelli, 1er V..P.	U. Garand, 2e V..P
G. Boivin,	Hon. Alph. Desjardins,
G. DeSerres,	J. de Sieyès,
J. B. A. Lanctôt,	S. Lachance,
D. Masson,	D. Pariseau,
J. X. Perrault,	A. V. Roy,
J. R. Savignac,	et le Secrétaire,

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du 9 mars qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le déponillement du courrier qui comporte des accusés de réception, par les différents ministères du gouvernement du Canada, de copies de la résolution adoptée par le Conseil à sa dernière séance, et qui a trait à l'utilisation, pour des fins de publicité, des produits du Canada—de l'expédition que le gouvernement est en train d'organiser pour reconnaître les côtes, et plus particulièrement, le Delta des rivières canadiennes qui se jettent dans la mer Arctique.

Le ton de ces accusés de réception est entièrement sympathique au projet.

Le Président donne, du fauteuil, une explication verbale d'une communication qui lui a été adressée et qui a trait à l'installation dans la banlieue de Montréal, d'un refuge, à l'instar des "town farms" anglaises et sur lequel seraient dirigés les pauvres et en général, les indigents des deux sexes recueillis sur la rue par la police, dont le travail pourrait être utilisé pour différentes fins. Une telle institution installée sur un lot de terre, suffisamment étendu, bien outillée et bien administrée ne manquerait pas de contribuer au dégrèvement du budget municipal.

Cette question est référée, pour étude et rapport, au comité des "Affaires municipales".

A l'article : "Rapports de comités" — le président du comité des "Affaires municipales" se lève pour déclarer que son comité a eu une réunion au cours de laquelle on a étudié la question de l'assiette de l'impôt municipal, ainsi que la question très importante des expropriations, tant annuelles que pour cause d'utilité ou d'amélioration publique. A défaut de rapport définitif, il rapporte progrès.

M. D. Parizeau attire l'attention de la Chambre sur un projet qui a été présenté au comité d'Agriculture et qui a trait à la création d'un "crédit agricole" qui permettrait aux colons dont les moyens sont restreints, de se procurer, à l'origine du travail de défrichement, contre garanties hypothécaires, les fonds nécessaires pour leur permettre de continuer le travail d'urgence en attendant un premier rendement de la partie défrichée.

Sur la recommandation du Président à qui l'auteur avait présenté tout d'abord son projet, — l'étude de cette question est référée au comité d'Agriculture, colonisation, etc.....

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, 23 MARS, 1904.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Étaient présents :

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P.	U. Garand, 2e V.-P.
G. Boivin,	J. de Sieyès,
Jos. Fortier,	L. E. Geoffrion,
J. B. A. Lanctôt,	Jos. Lamoureux,
D. Parizeau,	J. X. Perrault,
A. V. Roy,	J. R. Savignac,
Rod. Tourville,	I. Préfontaine,

et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du 16 courant qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier

qui comporte d'abord une demande de location d'un des bureaux de la Chambre, qui est référée au Comité des finances.

Une réponse d'un marchand de Picton, Ont. à une demande de renseignements qui lui avait été faite, au sujet du commerce d'exportation des "pommes fraîches", en quartiers, ou même séchées et plus particulièrement au point de vue de l'exportation qui se fait en France. Le correspondant se reconnaît dans l'impossibilité de fournir des renseignements même approximatifs, sur le volume et la valeur des exportations sur France, attendu que les expéditions, celles d'Ontario du moins, se font *via* New York, à des marchands-commissionnaires, d'où la distribution se fait, soit sur l'Angleterre, soit sur la Belgique, etc. Il déclare que la douane elle-même est dans l'impossibilité de fournir ces renseignements pour les raisons énumérées. Il est convaincu que toute incertitude de ce chef disparaîtra lorsqu'une ligne directe sur la France sera devenue un fait accompli.

M. F. D. Monk, député, adresse au Président de la Chambre un exemplaire d'une monographie préparée par les soins du gouvernement, sur le projet du Grand-Tronc Pacifique, elle a pour titre : Chemin de fer transcontinental—Ressources du pays, de Québec à Winnipeg, le long de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique" avec une carte d'ensemble du projet préparée par les soins du département de l'Intérieur.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article "Rapports de comités".

Le comité des "Affaires municipales" présente deux rapports,—le premier, sur la question de la taxe foncière et surtout sur une répartition plus équitable de cette taxe.—Le comité suggère comme moyen de contrôle, la création d'un Bureau de Revision du rôle d'évaluation.

Dans ce même rapport, le comité demande que des amendements soient apportés au mécanisme de la loi des expropriations de tous genres.

En troisième lieu, il se prononce pour le maintien du terme de deux ans, de représentation des échevins. Ce rapport, dont voici le texte, est adopté :

Rapport du comité des "Affaires municipales".

Séance du 21 mars 1904 sous la présidence de M. J. R. Savignac, à laquelle étaient présents :—MM. H. A. A. Brault, le président de la Chambre :—MM. les Conseillers D. Masson, J. X. Perrault, I. Préfontaine, G. Boivin et M. Jos. Haynes, Secrétaire.

Question des expropriations municipales.

Après délibération sur cette question, le comité en est venu à la conclusion suivante :

"ATTENDU QU'IL est notoire que le rôle d'évaluation de la Cité de Montréal fourmille d'omissions et

d'irrégularités : ce qui entraîne des erreurs dans la perception des taxes et des injustices dans la négociation des emprunts sur les biens substitués ou de mineurs, des dangers de lésion dans les expropriations par la Cité de Montréal ainsi que dans les droits du public en général ;

“ ATTENDU QU'IL est urgent que les citoyens de Montréal aient un rôle d'évaluation qui leur inspire confiance et protège les nombreux intérêts qui gravitent autour de ce rôle ;

RESOLU :—Que votre comité suggère que trois réviseurs soient nommés aux fins de reviser tel rôle, dont un, nommé par le Conseil de Ville et les deux autres par des institutions commerciales incorporées : les trois devant être payés par la Ville, qui y trouvera son avantage dans l'augmentation de l'évaluation des propriétés *sous* évaluées ou la perception des taxes sur les propriétés omises.

Votre comité suggère de réitérer la demande faite l'an dernier par le Conseil de cette Chambre :

Que le mode actuel, avec les amendements proposés par le Conseil, soit appliqué pour l'évaluation des propriétés à être expropriées, sauf les terrains évalués à l'arpent et ceux améliorés partiellement et qui ont été évalués en bloc.

Que la durée du mandat des échevins ne soit pas changée.

Et le comité rapporte progrès sur les autres questions soumises à sa considération.

(Signé) J. R. Savignac.
Président du Comité.

Un second rapport est présenté par le même comité. — Il a trait à un projet de “ Ferme industrielle ” dont les grandes lignes et les détails ont été soumis au comité.

Voici le texte de ce rapport qui est adopté.

Rapport du comité des “ Affaires municipales ”.

Séance du 21 Mars 1904, sous la présidence de M. J. R. Savignac à laquelle étaient présents : MM. H. A. A. Brault, le président de la Chambre, MM. les conseillers D. Masson, J. X. Perrault, G. Boivin, I. Préfontaine et M. Haynes, le Secrétaire.

Le comité informe le Conseil qu'il a pris communication d'une lettre programme adressée au président de la Chambre par M. Rivet, Secrétaire de la Ferme Industrielle Provinciale ainsi que des règlements qui régissent cette institution.

Que le but que poursuit cette dernière est tout-à-fait philanthropique : son intention étant de recevoir les pauvres sans travail de la ville, de leur donner l'abri et la nourriture et de les occuper aux travaux des champs sur un domaine d'une cinquantaine d'arpents à l'endroit connu sous le nom “ d'Hotel Vervais ” sur le chemin conduisant au Sault-au-Recollet.

Que les journaux commentent favorablement l'idée préconisée, et que cette Chambre devrait attirer sur cet établissement l'attention du Conseil de Ville afin que l'encouragement qu'il en recevra, après qu'il se sera assuré si les moyens d'action des promoteurs de l'idée sont réalisables, induise le public à accorder à cette institution tout le secours qu'elle est en droit d'attendre.

(Signé) J. R. SAVIGNAC.
Président du Comité.

A l'article “ Matières nouvelles ”, M. A. V. Roy demande la parole pour prier le Conseil de vouloir bien lui indiquer en sa qualité de délégué de la Chambre auprès de la Société d'expositions annuelles de Montréal, l'attitude qu'il doit prendre au sujet du choix d'un site pour y tenir cette exposition.

M. J. X. Perrault, membre du Conseil de cette société lui succède et parle longuement sur les avantages que présenterait le “ Parc Lafontaine ” comme emplacement de cette exposition, quand le Président lui ayant fait remarquer les nombreuses oppositions des propriétaires en bordure contre ce choix et lui ayant demandé s'il estimait ces objections comme étant raisonnables, M. Perrault réplique que, d'après lui, les bâtisses projetées, loin de créer une détérioration de la propriété voisine, ne feront qu'en augmenter la valeur en autant que ces bâtisses seront un ornement pour ce quartier. Au reste, dit M. Perrault, ces constructions, causeraient moins de préjudice à la propriété en cet endroit que ne le fera le malheureux contrat que la corporation et le gouvernement ont signé à l'effet d'installer dans le voisinage immédiat du Parc Lafontaine les casernes de l'Ecole militaire, etc...

Au cours du même débat, la question de la composition du comité chargé de représenter la Chambre auprès de l'Exposition fut soulevée et certaines explications quant à la composition de la délégation qui représente la Chambre auprès de ce corps furent demandés.

Le Conseil, ne se sentant pas suffisamment informé sur tout le débat, nomme, sur la suggestion de M. Savignac, appuyé par M. Parizeau, un comité composé de Messieurs G. Boivin, L. E. Geoffrion, I. Préfontaine, ainsi que des proposeur et seconneur et à la réunion duquel comité, les délégués de cette Chambre auprès de la Société d'exposition, seront invités.

M. G. Boivin constate que la Chambre n'a pas reçu depuis l'ouverture des Sessions fédérale et provinciale, des copies des “ Bills ” présentés aux Parlements d'Ottawa et de Québec.

Le Secrétaire reçoit instructions d'écrire à qui de droit pour se procurer ces bills.

M. L. E. Geoffrion, présent à la séance, donne quelques explications sur le vote qui a été pris à une des dernières séances de la Commission du Port au sujet des soumissions demandées par la Commission pour la construction des docks permanents à deux étages ainsi que des passerelles "road ways" qui doivent y donner accès.

Il dit qu'il s'est rallié à la proposition de M. Bickardike qui suggérait que des soumissions distinctes pour les docks et pour les passerelles soient demandées. Le but du proposeur de cette résolution étant d'arriver à déterminer le coût exact de ces passerelles.

M. Geo W. Parent, sur l'invitation du Président, signale au Conseil le fait que des démarches sont faites auprès du gouvernement du Canada, pour attirer son attention sur l'insuccès notoire du Bureau de Poste de Montréal dont la construction remonte à 30 ans révolus, et sur l'opportunité d'en changer le site.

Cette question est référée, pour étude et rapport, au comité des "Affaires Municipales".

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Relevé de la valeur des Importations pour la Consommation et des Exportations françaises

Du 1er janvier au 29 février 1904

ARTICLES.	IMPORTATIONS			
	(1) 2 mois 1904.	(1) 2 mois 1903.	(1) Augmen- tion en 1904.	(1) Diminua- tion en 1904.
Objets d'alimentation..	\$ 27,580,600	\$ 24,473,800	\$ 3,106,800	
Matières nécessaires à l'industrie	101,736,800	106,571,600		4,834,800
Objets fabriqués	26,615,600	24,016,200	2,629,400	
Total des importations.	\$155,963,000	\$155,061,600	\$5,736,200	\$4,834,800
Augmentation globale des importations			\$ 991,400	
EXPORTATIONS				
Objets d'alimentation...	\$ 18,233,600	\$ 17,084,200	1,149,400	
Matières nécessaires à l'industrie	38,908,800	37,778,400	1,130,400	
Objets fabriqués	68,761,600	71,754,400		2,992,800
Coils postaux	9,949,800	9,301,000	648,800	
Total des exportations..	\$135,853,800	\$135,918,000	\$2,928,000	\$ 2,992,800
Diminution globale des exportations			\$ 64,200	
Augmentation globale des importations et exportations			\$ 837,200	

(1) Les chiffres ci-dessus ont lieu d'être diminués de 3% en raison de l'écart moyen du change en faveur de la monnaie canadienne.

ANATOLE POINDRON

Ag't. Commercial du Canada en France.

Les produits français de l'alimentation

* *

En mettant un bon article sur le marché à un prix pouvant faire concurrence à l'article domestique et en faisant de la publicité, on arriverait probablement à en élargir le débouché.

On en a importé de France :

En 1897	\$ 466
1898	269
1899	1,554
1900	769
1901	961
1902	1,834

9. HUILES COMESTIBLES

On consomme ici peu d'huiles de table ; et ce qui s'en consomme consiste le plus souvent en huiles de coton importées des Etats Unis. L'huile d'olive de France et celle d'Italie ont cependant une certaine demande, dans la classe aisée, celle qui a voyagé. L'huile italienne ayant plus le goût du fruit, n'est pas aussi appréciée. L'augmentation du débouché pour les huiles françaises n'est guère possible, en présence de l'abstention de la masse des consommateurs, qui ne mangent que très rarement des salades et les assaisonnent souvent sans huile.

L'huile de noix est inconnue au Canada.

Voici les importations d'huile d'olive de France :

1897	\$10,177
1898	10,534
1899	12,085
1900	10,723
1901	9,155
1902	15,563

10. BEURRE

Le Canada produit beaucoup plus de beurre qu'il n'en consomme ; il est un des principaux exportateurs sur le marché anglais, et voudrait même essayer de s'établir en France. Il n'y a donc rien à faire ici pour les beurres français.

11. PATES ALIMENTAIRES

Le marché canadien est assez intéressant pour la vermicellerie française, dont plusieurs marques y sont très appréciées. Il y a quelques années, des fabricants des Etats-Unis, ont essayé de placer au Canada des pâtes portant des étiquettes françaises, et dans un emballage identique à celui de nos produits. La Chambre de Commerce française de Montréal, a dénoncé cette fraude aux autorités canadiennes qui y ont mis un terme.

L'importation de cet article est en augmentation, grâce à l'activité des représentants des maisons françaises et à la libéralité de ces maisons. Il n'y a qu'à continuer dans cette voie en ayant soin de livrer toujours une bonne qualité, pour voir se maintenir la marche ascendante de ce commerce.

On apprécie beaucoup un emballage en boîtes de carton d'un demi kilo, qui n'est que depuis peu de temps sur le marché.

Voici quelles ont été les importations depuis 1897 :

1897	\$ 9,553
1898	12,229
1899	14,901
1900	14,129
1901	12,425
1902	16,827

(A suivre.)

(Bulletin de la Chambre de Commerce Française.)

PETIT COURRIER

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Un correspondant de Paris, 19 Boulevard des Capucines, désire entrer en relations d'affaires avec des maisons du Canada faisant l'importation des pierres et en général des accessoires employés en lithographie.

La Cie—"Scrap Metal"—de Londres, Ang., No 24 Lime Street, E. C. désire se procurer les adresses des usines, laminoirs, etc., de Montréal et des environs immédiats.

Le "conservateur" de la Section Canadienne de l'Imperial Institute de Londres, S. W. Ang., désire se procurer les adresses des négociants en graines de semences, pois, fèves, etc., de Montréal.

OFFRES DE REPRESENTATION

M. Carlos Vallée, Ortegarium, 5 Mexico, établi au Mexique depuis plus de quinze ans, où il est avantageusement connu, offre de représenter des maisons canadiennes, désireuses de se faire représenter dans ce pays.

M. Damase Pariseau (No 1593, rue Notre Dame, Montréal, Canada), ayant au-delà de 30 années d'expérience dans l'achat et l'expédition des bois canadiens de toutes essences, désire la représentation de maisons européennes intéressées à ce commerce.

M. L. Laurent, 21, Boulevard Saint Germain, Paris—désirerait entrer en relation avec des propriétaires de gisements canadiens importants d'amiante.

Ce Monsieur, sur rapports satisfaisants, provoquerait la constitution d'un syndicat d'études et l'envoi d'ingénieurs en Canada chargés de faire un rapport définitif.

M. A. Poindron, agent commercial du Gouvernement Canadien en France, et dont les bureaux sont au No 101 rue Réaumur à Paris—nous a communiqué les ouvertures d'affaires qui suivent. MM. les Sociétaires désireux de se renseigner plus complètement sur la teneur de ces offres, sont invités à venir consulter les documents dont nous ne publions que l'essence—au siège de la Chambre No 83 rue St Jacques.

M. B. Fense, 14, rue Payenne, agent général pour la France d'une manufacture de sucre et de spécialités du commerce de l'épicerie de la pâtisserie et de la confiserie, désirerait être chargé de l'agence générale pour la France de manufacturiers canadiens de fruits secs, et de fruits et tomates en boîte. Le sucre d'érable pourrait également être l'objet d'un commerce, dans le cas où des essais de fabrication au moyen de ce produit de bonbons nouveaux, tentatives qu'on provoquerait—seraient satisfaisants.

M. C. A. Bruback, 86, rue d'Angoulême, tailleur en mica, etc., désire savoir si les mines canadiennes produisent le mica rubis clair, ou une nuance équivalente rose ou rouge clair. Dans l'affirmative il serait heureux d'être mis en relation avec les propriétaires de mines canadiennes produisant cette variété et de se charger de leur agence générale pour la France. Les dimensions exigées sont depuis 2 x 3 pouces à 8 x 10 et au-dessus.

Références de premier ordre.

MM. Bombal & Crausaz de Chaumont (Haute-Marne)—Sollicitent l'Agence-Générale pour la France d'exportateurs canadiens, de pulpe, mécanique et chimique, de bois et de ses produits industriels, d'amiante, de minerai en général et notamment, ceux de plombagine, de manganèse et d'antimoine.

Cette maison possède un bureau à Paris, No 54 rue Lafayette et une organisation d'agents et de correspondants—Références financières de première ordre.

BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

Bureau Principal, No 9, Place d'Armes, Montréal

Capital payé - \$823,000

Bureau d'Administration

Monsieur G. N. DUCHARME,	Président
Capitaliste de Montréal	
Monsieur G. B. BURLAND,	Vice-Président
Industriel de Montréal.	
L'HON. LS. BEAUBIEN,	Directeur
Ex-Ministre de l'Agriculture	
Monsieur H. LAPORTE,	Directeur
de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie.	
Monsieur S. CARSLLEY,	Directeur
Propriétaire de la maison "Carsley," Montréal	
Monsieur TANCREDE BIENVENU,	Gérant-Général
Monsieur ERNEST BRUNEL,	Assistant-Gérant
Monsieur A. S. HAMELIN,	Auditeur

Succursales

MONTREAL: 316 Rachel, coin St-Hubert; 271 rue Roy, St-Louis de France; 1138 Ontario, coin Panet; Magasin Carsley; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.

Berthierville, P.Q.; D'Israeli, P.Q.; St-Anselme, P.Q.; Terrebonne, P.Q.; St-Guillaume d'Upton, P.Q.; Pierreville, P.Q.; Valleyfield, P.Q.; Ste-Scholastique, P.Q.; Hull, P.Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs

SIR ALEXANDRE LACOSTE,	Président
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	
Docteur E. PERSILLIER LACHAPELLE,	Vice-Président
L'Honorable ALF. A. THIBAudeau, Sénateur,	
de la maison Thibaudeau Frères, Montréal.	
L'Honorable LOMER GOUIN,	
Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Docteur A. A. BERNARD et	
L'Honorable JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.	

Département d'Epargnes

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. l'an payé sur dépôts payables à demande.